

# 1. Vers un effort global de l'Autriche à l'appui du développement

**Indicateur:** le membre a une conception stratégique d'ensemble du développement et du financement du développement au-delà de l'APD. Cette conception transparaît dans les politiques de portée générale, dans la coordination au sein du système administratif et dans les activités qui sont menées.

## Principales conclusions

1. L'Autriche tient sa place dans le paysage du développement international et respecte l'engagement qu'elle a pris d'agir sur les risques publics mondiaux et autres phénomènes de portée planétaire qui influent sur le développement. La stratégie des autorités autrichiennes s'inscrit dans une approche réaliste qui privilégie un petit nombre de domaines d'action, comme le respect de l'État de droit, les droits humains ou la paix et la sécurité, pour lesquels elle estime pouvoir apporter une contribution spécifique. Par exemple, l'Autriche joue un rôle important dans la prise en charge des problèmes de sécurité qui se posent au niveau mondial et régional à travers sa participation active aux opérations de maintien de la paix que les Nations Unies et l'Union européenne (UE) mènent en divers endroits du monde. Sa « neutralité perpétuelle » — aspect fondamental de sa politique étrangère — la rend d'autant plus apte à faire office de médiatrice internationale qu'elle lui permet de peser de tout son poids et d'accroître son influence sur la scène mondiale.

2. Au niveau national, l'Autriche s'emploie à faire en sorte que ses politiques soient plus favorables au développement et plus cohérentes. Elle a fait de la cohérence des politiques au service du développement un objectif explicite du programme de travail gouvernemental pour la période 2013-2018, ainsi qu'un fil conducteur pour l'élaboration de ses positions sur le programme de développement pour l'après-2015. De plus, conformément au cadre de l'UE sur la cohérence des politiques pour le développement, l'Autriche a désigné l'environnement et la sécurité comme les domaines sur lesquels concentrer en priorité ses efforts de renforcement de la cohérence des politiques, qu'elle déploie en s'appuyant sur des orientations stratégiques interministérielles approuvées par le Conseil des ministres. Lors de l'examen, l'Autriche a évoqué le fait que l'évaluation des orientations stratégiques sur l'environnement et le développement, actuellement en cours de réalisation, est l'occasion de renforcer la cohérence de son approche en ce qui concerne le financement climatique et le financement du développement.

3. Cependant, faire en sorte que les préoccupations relatives au développement soient mieux comprises et examinées dans tous les secteurs de l'administration fédérale n'est pas chose aisée. La Loi fédérale sur la coopération pour le développement constitue certes le socle juridique nécessaire pour permettre au ministère fédéral de l'Europe, de l'Intégration et des Affaires étrangères (MAE) de faire office de pivot de l'action visant à assurer la cohérence des politiques au service du développement. En fait, l'absence de procédures, de mécanismes dédiés et l'insuffisance des ressources humaines empêchent le ministère de jouer ce rôle efficacement. Il subsiste aussi, du côté des autres ministères fédéraux, le sentiment général que la cohérence des politiques au service du développement n'est qu'une question de coordination de la politique de coopération pour le développement et des interventions qui s'y rapportent. Le MAE reconnaît la nécessité de sensibiliser davantage l'administration fédérale à l'impact que les politiques suivies par l'Autriche dans d'autres domaines que celui de l'APD peuvent exercer sur les possibilités de développement de ses pays partenaires.

4. De plus, l'Autriche n'a pas clarifié sa démarche pour s'attaquer au problème de l'incohérence des politiques. De ce fait, elle n'est pas en mesure de traduire pleinement dans la pratique et dans de véritables réformes la volonté qu'elle manifeste au niveau politique de promouvoir la cohérence des politiques au service du développement. Tout comme beaucoup de membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, l'Autriche ne dispose pas des mécanismes institutionnels ou des capacités nécessaires pour pouvoir mesurer, suivre et analyser l'impact de ses politiques intérieures et extérieures sur le développement et en rendre compte. En outre, le savoir-faire et les compétences analytiques existant au sein des centres de réflexion et des organisations non gouvernementales (ONG) autrichiens ne sont pas encore suffisamment bien exploités pour permettre de réunir des données d'observation solides concernant les questions relatives à la cohérence des politiques.

5. L'Autriche reconnaît l'utilité des modes de financement innovants pour élargir son approche du développement international. Son souci de

# 1. Vers un effort global de l'Autriche à l'appui du développement

**Indicateur:** le membre a une conception stratégique d'ensemble du développement et du financement du développement au-delà de l'APD. Cette conception transparaît dans les politiques de portée générale, dans la coordination au sein du système administratif et dans les activités qui sont menées.

renforcer la participation du secteur privé à la coopération pour le développement transparaît clairement dans le fait qu'elle s'attache davantage à utiliser l'APD comme catalyseur pour mobiliser des fonds privés. Toutefois, ses objectifs et les résultats qu'elle escompte obtenir s'agissant de l'efficacité en matière de développement ne sont pas bien définis. On ne voit pas bien comment l'Autriche procède pour que ses activités et instruments en appui au secteur privé contribuent à la réduction de la pauvreté. Le Comité a été informé que l'Autriche était en train de rédiger des orientations sur le développement du secteur privé au niveau interministériel, ce qui doit lui permettre de répondre à cette préoccupation.

6. Depuis le dernier examen par les pairs, l'Autriche a mobilisé, en plus des apports d'APD qu'elle effectue de longue date, des montants appréciables de ressources financières ne relevant pas de l'APD à travers son institution de financement du développement, la Banque autrichienne de développement, organisme de taille restreinte mais en expansion rapide. Fortes de ce résultat, l'Agence autrichienne de développement (AAD) et la Banque sont encouragées à renforcer leur partenariat et à rechercher des effets de synergie plus constructifs afin d'accroître l'impact produit sur le développement.

## **Recommandations**

- 1.1.** L'Autriche devrait définir une approche précise pour aborder l'absence de cohérence entre les politiques, en donnant la priorité à certains thèmes et mécanismes et en mettant en place les moyens de suivi et de notification requis dans l'ensemble de l'administration, tout en tirant parti du savoir-faire et des capacités d'analyse existant dans le pays.
- 1.2.** Aux fins de l'efficacité en matière de développement, l'Autriche doit énoncer clairement les objectifs de développement qu'elle vise et les résultats qu'elle escompte dans ce domaine à travers l'utilisation de l'APD comme catalyseur pour mobiliser l'investissement privé.

## 2. Vision et politique de l'Autriche en matière de coopération pour le développement

**Indicateur:** la politique de coopération pour le développement du membre s'articule autour d'orientations politiques, d'axes et de stratégies clairement définis et conformes aux engagements internationaux qui ont été pris.

### Principales conclusions

7. L'énoncé de mission figurant dans le Programme triennal 2013-2015 de l'Autriche expose la finalité générale et les principales priorités de la Coopération autrichienne pour le développement, et il fait l'objet d'une large appropriation. La Loi fédérale de 2003 sur la coopération pour le développement et le Programme triennal constituent le cadre juridique et stratégique du programme d'APD de l'Autriche, et font une place centrale à la réduction de la pauvreté. Le Programme triennal actuel a un caractère plus stratégique et est davantage orienté vers les résultats que les précédents programmes triennaux glissants. Toutefois, il ne recouvre pas tous les ministères fédéraux qui financent des activités d'aide. L'alignement de l'action de ces ministères sur les objectifs énoncés dans les programmes triennaux, ainsi que l'obligation pour eux de rendre compte des efforts qu'ils déploient pour les atteindre, contribueraient à renforcer la cohérence et l'efficacité des activités autrichiennes de coopération pour le développement.

8. Le Programme triennal 2013-2015 indique que les pays les moins avancés, les voisins européens et les États fragiles se situent au cœur de l'approche autrichienne en matière de coopération pour le développement. Toutefois, il n'explique pas suffisamment la logique qui préside à la répartition des ressources entre ces pays et régions, et entre les différents canaux d'acheminement et instruments de l'aide autrichienne. Il est pourtant nécessaire de disposer de critères d'affectation précis pour pouvoir garantir la prévisibilité des apports d'aide conformément aux exigences des partenaires et des acteurs autrichiens. En ce qui concerne l'Union européenne, l'Autriche s'attache principalement à mettre en œuvre et influencer le programme de développement de celle-ci. Son approche à l'égard des institutions financières internationales est clairement définie, mais celle qu'elle suit dans le cas des organismes des Nations Unies a un caractère moins stratégique. Le financement qu'elle dispense à l'égard de ces organismes est devenu peu prévisible,

principalement à la suite de la diminution de l'APD autrichienne.

9. L'éventail des secteurs et des thèmes que couvrent les activités de l'Autriche en matière de coopération pour le développement est large par rapport aux ressources limitées qu'elle consacre à l'APD. Elle s'est engagée à diriger ses efforts sur deux à trois secteurs dans chaque pays prioritaire et a élaboré des documents stratégiques pour la majorité des secteurs et thèmes qu'elle privilégie. Certaines stratégies pourraient mieux prendre en compte l'évolution du contexte mondial et la réalité budgétaire de l'Autriche. Lorsqu'elle révisera ces documents, l'Autriche devra identifier avec réalisme les résultats qu'elle est en mesure d'obtenir et mettre l'accent sur les domaines pour lesquels elle peut apporter sa valeur ajoutée. Il serait utile de relier la mise en œuvre des priorités relatives à la lutte contre la pauvreté à une démarche méthodologique axée sur les résultats et à des outils de notification et d'apprentissage.

10. Les orientations définies par l'Autriche pour l'action dans les contextes de fragilité ont permis d'intensifier le dialogue sur ce sujet au sein de l'administration. L'Autriche signale que tous les programmes qu'elle consacre aux États fragiles prennent en compte ses objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État. La façon dont cette démarche est appliquée dans la pratique n'est pas tout à fait claire. Si le financement que l'Autriche apporte aux ONG peut avoir un caractère pluriannuel et permettre ainsi à ces organisations d'intégrer dans leur action des activités utiles au relèvement à mesure que la situation évolue, il n'existe pas de lien formel entre les programmes humanitaires et les programmes de développement, y compris dans les pays prioritaires.

## 2. Vision et politique de l'Autriche en matière de coopération pour le développement

**Indicateur:** la politique de coopération pour le développement du membre s'articule autour d'orientations politiques, d'axes et de stratégies clairement définis et conformes aux engagements internationaux qui ont été pris.

11. Les lignes directrices relatives à la sécurité et au développement visent à instaurer une approche de la sécurité humaine qui revête un caractère global et fasse appel à toutes les composantes de l'administration, reconnaissant ainsi l'importance fondamentale des principes relatifs aux États fragiles. La révision de ces lignes directrices pourrait être l'occasion, pour l'Autriche, de renforcer les engagements qu'elle a pris au niveau politique en faveur de l'action visant à remédier aux situations précaires, ainsi que de définir une stratégie qui permette de concevoir les programmes en les inscrivant dans l'optique de la fragilité.

12. La prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et des questions environnementales dans l'ensemble des activités de l'Autriche en matière de coopération pour le développement reste inachevée. La part de son aide bilatérale consacrée à ces domaines diminue depuis quelques années et est très inférieure à la moyenne du CAD. Les ressources qu'elle affecte à l'APD étant limitées, l'Autriche est encouragée à définir plus précisément ses priorités concernant l'intégration des questions transversales dans tous ses efforts de coopération pour le développement, et à s'assurer qu'elle dispose des outils et ressources nécessaires pour permettre la concrétisation de ces priorités.

s'assurer qu'elle dispose des outils et ressources nécessaires à la concrétisation de ces priorités.

### **Recommandations**

- 2.1.** L'Autriche devrait faire en sorte que tous les ministères qui financent des activités d'aide s'alignent sur les objectifs énoncés dans les programmes triennaux et rendent compte des efforts qu'ils déploient pour les atteindre.
- 2.2.** La définition de critères clairs d'affectation des ressources selon les destinations géographiques, les canaux d'acheminement et les instruments permettrait d'accroître la prévisibilité de l'aide autrichienne.
- 2.3.** L'Autriche est encouragée à définir de façon plus précise ses priorités concernant l'intégration des thèmes transversaux, et à

# 3. Répartition de l'aide publique au développement de l'Autriche

Indicateur: le volume et la répartition de l'aide sont déterminés en fonction des engagements pris par le membre aux niveaux international et national.

## Principales conclusions

13. En 2013, l'APD nette de l'Autriche a représenté 1.2 milliard USD, soit l'équivalent de 0.28 % de son revenu national brut (RNB). Le niveau de son aide a fortement diminué en 2009, principalement à la suite de la baisse des opérations d'allègement de la dette, qui ont été particulièrement importantes entre 2005 et 2008. Ce recul de l'allègement de la dette a placé les autorités autrichiennes devant la tâche délicate de trouver des ressources nouvelles pour l'aide. L'Autriche est néanmoins parvenue à maintenir le volume de son APD à un niveau relativement stable.

14. Les autorités autrichiennes restent déterminées, au niveau le plus élevé, à consacrer à l'APD 0.7 % du RNB. L'élaboration prévue d'une feuille de route ayant force de loi qui permette de concrétiser cet objectif est donc appréciable. Toutefois, l'équipe chargée de l'examen a appris que le budget de l'APD allait être réduit en 2015 et au-delà. On ignore comment l'Autriche va pouvoir respecter les engagements qu'elle a pris en matière d'APD sans éviter que le budget y afférent ne subisse de nouvelles compressions.

15. La part de l'aide bilatérale de l'Autriche qui fait l'objet d'une programmation au niveau des pays demeure peu importante. En 2012, elle a représenté seulement 15 % de son aide bilatérale totale, ce qui est très inférieur à la moyenne du CAD, qui est de 55 %. Ce faible niveau de l'aide-pays programmable a pour effet de limiter l'Autriche dans les ambitions qu'elle peut avoir en tant que donneur bilatéral. Par exemple, si la majeure partie de son aide-pays programmable est dirigée vers ses 11 pays et territoires prioritaires, l'aide qu'elle leur dispense n'a représenté que 14 % de son aide bilatérale totale en 2012. Par conséquent, les pays et territoires partenaires prioritaires de l'Autriche ne se classent pas aux premiers rangs des principaux bénéficiaires de son aide. De même, bien que près de 45 % de son aide-pays programmable soient affectés aux pays les moins avancés (PMA), la volonté affichée par l'Autriche de donner une place privilégiée à la lutte contre la pauvreté est remise en cause par la baisse de son APD

bilatérale brute aux PMA, hors allègement de la dette, observée depuis le dernier examen.

16. Contrairement à la recommandation qui lui avait été faite lors de l'examen par les pairs de 2009, l'Autriche continue de s'appuyer largement sur l'allègement de la dette pour s'acquitter de ses engagements d'APD. Elle a établi son budget prévisionnel d'APD bilatérale pour 2013-2015 en y inscrivant des annulations de dettes. Or, aucun autre membre du CAD ne comptabilise l'allègement de la dette avant que celui-ci ait été approuvé par le Club de Paris. Cette pratique a pour effet de gonfler les prévisions et de nuire ainsi à la crédibilité de l'Autriche et à la prévisibilité de ses futurs apports d'aide. L'échec des négociations qui se sont déroulées en 2012 entre le Soudan et ses créanciers dans le cadre du Club de Paris a montré combien il était risqué d'établir des prévisions trop optimistes.

17. Il ressort des données de l'OCDE que l'Autriche a apporté son soutien à six secteurs en moyenne dans ses principaux pays partenaires en 2012. L'approche dite « nexus » (approche par l'intégration) que suit l'Autriche pour la concrétisation de ses priorités thématiques exige souvent l'adoption d'une démarche multisectorielle pour être efficace, ce qui donne l'impression que son portefeuille d'aide est fragmenté. La répartition sectorielle globale de l'aide de l'Autriche semble néanmoins conforme à ses priorités, puisque près de 60 % de son APD bilatérale (339 millions USD) ont été affectés aux infrastructures et services sociaux en 2011-2012. Une part importante de ce montant a été consacrée à l'éducation (y compris les coûts imputés des étudiants), suivie par la santé. De plus, le soutien au titre des infrastructures économiques progresse au fil des ans.

# 3. Répartition de l'aide publique au développement de l'Autriche

Indicateur: le volume et la répartition de l'aide sont déterminés en fonction des engagements pris par le membre aux niveaux international et national.

18. Le financement apporté par l'Autriche à ses partenaires multilatéraux revêt principalement la forme de contributions à leur budget central, qu'elle est déterminée à accroître. L'UE reçoit à elle seule un quart de l'APD totale de l'Autriche, tout comme les institutions financières internationales. L'Autriche a aussi une présence active au sein des conseils d'administration de ces dernières. Les ressources financières qu'elle fournit aux organismes des Nations Unies sont en baisse depuis quelques années, ce qui touche principalement les contributions à leur budget central. Pour que sa coopération avec ces partenaires multilatéraux puisse s'inscrire dans la durée, l'Autriche devra assurer la prévisibilité à moyen terme des contributions qu'elle leur dispense.

## **Recommandations**

- 3.1.** L'Autriche devrait concrétiser l'engagement qu'elle a pris de définir une feuille de route réaliste assortie d'échéances précises pour accroître son APD de manière à progresser vers l'objectif consistant à lui consacrer 0.7 % de son RNB.
- 3.2.** L'Autriche devrait intégrer l'allègement de la dette dans ses prévisions d'APD seulement après que celui-ci a été approuvé par le Club de Paris.
- 3.3.** L'Autriche devrait s'efforcer d'inverser la tendance à la baisse de la part de son APD qu'elle affecte aux PMA, conformément à son engagement en faveur de la réduction de la pauvreté.

# 4. Gestion de la coopération de l'Autriche en matière de développement

Indicateur: le membre a une conception de l'organisation et de la gestion de son programme de coopération pour le développement adaptée au but recherché.

## Principales conclusions

19. Étant donné que les organismes gouvernementaux qui jouent un rôle dans le système d'aide autrichien sont au nombre de neuf, gérer ce système efficacement en fonction des objectifs énoncés dans les programmes triennaux exige une forte volonté politique, de même que l'adhésion des ministères fédéraux concernés. Le MAE est responsable de la coopération autrichienne pour le développement, notamment de l'élaboration et de la coordination des politiques, effectuant le contrôle du budget opérationnel et administratif de l'Agence autrichienne de développement (AAD) et représentant l'Autriche dans les comités pertinents de l'UE. Cependant, le ministère gère directement moins de 5 % de l'APD totale et n'exerce aucun pouvoir formel sur les autres ministères fédéraux, qui fonctionnent de manière indépendante avec des mandats distincts et des budgets discrétionnaires. La fonction de coordination que le MAE est censé remplir est donc d'autant plus complexe.

20. L'Agence autrichienne de développement assure la mise en œuvre des programmes de développement en même temps que d'autres organismes publics, des ONG et des entreprises privées. Son budget de fonctionnement a fortement diminué pour passer de 103 millions EUR en 2008 à 66 millions EUR en 2012. Le budget a été stabilisé en 2013 et 2014 malgré les réductions budgétaires. De nouvelles coupes sont prévues en 2015 et au-delà. Cependant, le Comité a été informé qu'aucune diminution du budget n'était attendue en 2015. L'incertitude concernant le financement rend la planification financière et la programmation de plus en plus difficiles pour l'Agence. L'exécution de projets financés par l'UE avec d'autres partenaires du développement lui donne la possibilité d'accroître le volume de l'aide qu'elle gère et de conserver les compétences techniques dont elle dispose, ce qui est conforme au Programme pour le changement défini par l'UE et à son plan d'activité. En même temps, cette approche a pour effet de mettre l'AAD en situation de concurrence avec les autres organismes de développement européens,

rendant base de ressources moins prévisible. Son aptitude à assurer avec efficacité l'exécution du programme d'aide publique pourrait s'en trouver compromise.

21. Depuis le dernier examen par les pairs, l'Autriche a confié à ses bureaux locaux un pouvoir de décision non négligeable. En Moldavie, la représentation conjointe du MAE et de l'AAD, sous la direction stratégique du chef de la Coopération autrichienne pour le développement, a pour effet de renforcer la visibilité et le rôle de cette dernière, de faciliter les relations entre ces organismes et avec le pays partenaire, ainsi que de réduire le nombre d'échelons et d'étapes à franchir pour l'approbation des projets. Cependant, il n'existe pas de système structuré pour permettre l'alignement des autres ministères fédéraux sur la stratégie-pays définie par la Coopération autrichienne pour le développement, et le chef de celle-ci n'est pas habilité à agir dans ce sens. Par conséquent, la mise en œuvre de l'aide autrichienne au niveau des pays n'est pas assurée avec une efficacité maximale.

22. La gestion efficace des ressources humaines de la Coopération autrichienne pour le développement n'est pas chose aisée. Le nombre de spécialistes du développement présents au sein du MAE va en principe diminuer car plusieurs départs à la retraite sont prévus sans qu'aucune disposition n'ait été prise pour remplacer les agents concernés. Les échanges de personnel et le roulement dans l'occupation des postes avec d'autres organismes, notamment des ministères fédéraux, sont chose rare. Reconnaître la coopération pour le développement comme un domaine où s'offrent des perspectives de carrière au sein du ministère, et assurer une bonne adéquation entre les compétences des agents et les caractéristiques des postes auxquels ils sont affectés, en particulier pour la prise en charge des questions relatives aux États fragiles, constitueraient une avancée importante. Quant à l'AAD, ses effectifs ont diminué depuis le dernier examen par les pairs, et de nouvelles compressions budgétaires ne seraient pas sans conséquences pour elle. L'Agence ne donne pas suffisamment la priorité à la formation de son

# 4. Gestion de la coopération de l'Autriche en matière de développement

Indicateur: le membre a une conception de l'organisation et de la gestion de son programme de coopération pour le développement adaptée au but recherché.

personnel et à l'apprentissage institutionnel. En revanche, les activités croissantes de la Banque autrichienne de développement ont suscité le recrutement de nouveaux agents et les effectifs du ministère fédéral des Finances qui travaillent sur le programme d'aide sont restés stables.

23. Les dispositions qui devront être prises pour donner suite au programme sur le développement durable de l'après-2015 offriront à l'Autriche l'occasion d'examiner l'éventail des compétences dont elle a besoin pour s'attaquer aux problèmes de développement que recouvre ce programme, de revoir la répartition des tâches entre les différents organismes concernés, et de renforcer la cohérence entre toutes les composantes du système d'aide de façon à améliorer la mise en œuvre de celle-ci. Pour progresser sensiblement dans les efforts d'unification, il faudrait que les ministères fédéraux, l'AAD et la Banque s'accordent, lorsqu'ils interviennent auprès des mêmes pays partenaires prioritaires, sur un ensemble d'objectifs communs de développement afin de donner à ces pays la possibilité de tirer pleinement parti de tout l'éventail des compétences dont dispose l'Autriche. À cet égard, il pourrait être utile de s'inspirer de l'expérience d'autres membres du CAD, dont la Suisse. En particulier, l'AAD et la Banque sont parfaitement à même d'établir des liens solides entre leurs programmes respectifs, et d'articuler leurs activités entre elles de manière à répondre aux priorités de développement des pays partenaires de l'Autriche.

## Recommandations

**4.1.** L'Autriche devrait faire en sorte que, lorsqu'ils interviennent auprès des mêmes pays prioritaires, les ministères fédéraux, l'AAD et la Banque autrichienne de développement s'accordent sur un ensemble d'objectifs communs de développement, élaborent des stratégies-pays conjointes et rendent compte d'un seul et unique ensemble de résultats pour chaque pays.

**4.2.** L'Autriche doit définir une stratégie de mise en valeur des ressources humaines qui lui permette de se doter des compétences et du savoir-faire requis pour pouvoir mettre en place et exécuter des activités d'aide de qualité dans ses pays partenaires prioritaires.



# 5: Mise en œuvre et partenariats de la coopération autrichienne

Indicateur: Le membre conçoit l'exécution de son programme en sorte de favoriser l'acheminement d'une aide de qualité dans les pays partenaires et d'optimiser l'impact de son soutien, comme défini à Busan.

## Principales conclusions

24. Depuis le dernier examen par les pairs, l'Autriche s'est employée à accroître la prévisibilité de sa coopération pour le développement. Son plan prévisionnel pluriannuel est actualisé chaque année conformément au cadre budgétaire national glissant sur quatre ans. Cependant, la prévisibilité de l'aide au niveau des pays n'est pas totale. L'Autriche ne communique en effet officiellement les plans de dépenses indicatifs qu'à trois de ses pays prioritaires. Si elle communiquait régulièrement ce type d'information à l'ensemble de ses pays prioritaires, ceux-ci seraient mieux à même de planifier les activités.

25. L'Autriche aligne ses activités de soutien sur les stratégies de ses pays partenaires et elle s'appuie sur sa propre expérience. Comme l'équipe chargée de l'examen a pu l'observer en Moldavie, l'Autriche définit les projets en étroite consultation avec ses partenaires locaux. Cela contribue à assurer l'alignement de son aide.

26. L'Autriche soutient activement et de manière concrète la coordination des donateurs sur le terrain. En outre, elle s'emploie à promouvoir le Code de conduite de l'Union européenne sur la division du travail. Le programme réalisé en Moldavie fait clairement apparaître la capacité de l'Autriche à trouver des possibilités de coopération déléguée conformes au Programme de l'UE pour le changement.

27. Si l'Autriche marque quelques progrès dans l'application des principes pour l'efficacité de l'aide, l'aide projet continue d'être l'approche privilégiée pour acheminer l'aide, et les systèmes nationaux ne sont pas utilisés par défaut. Si elle collaborait avec les gouvernements partenaires et d'autres acteurs extérieurs pour consolider les systèmes nationaux fragiles, l'Autriche participerait au renforcement à long terme des capacités de ses pays partenaires.

28. La coopération autrichienne pour le développement tient compte du risque fiduciaire. Cependant, on ignore comment les risques majeurs compromettant la réussite de l'ensemble du portefeuille d'activités de développement sont identifiés, analysés, gérés ou suivis. Par exemple, si le bureau local en Moldavie aborde de manière

systematique les risques présents dans les activités qu'il conduit dans la région séparatiste de Transnistrie, ses agents sont libres de déterminer la meilleure façon d'intégrer la gestion du risque dans les programmes, exposant ainsi potentiellement l'ensemble du portefeuille d'aide, et les organismes d'aide autrichiens, à d'importantes menaces non maîtrisées.

29. La performance de l'Autriche sur le front du déliement de l'aide est bien inférieure à la moyenne du CAD. S'agissant de l'APD couverte par la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide, la part de l'aide non liée est passée de 95 % en 2010 à 77 % en 2012, contre 88 % pour la moyenne du CAD. La part non liée de l'APD bilatérale autrichienne a reculé de manière encore plus spectaculaire, passant de 58 % à 37 % au cours de la même période. Ces pourcentages sont à mettre au compte d'une réduction de l'aide publique bilatérale. En revanche, la moyenne du CAD (78 % en 2012) a bien résisté depuis Accra en dépit de la crise économique et financière mondiale.

30. Les ONG sont des partenaires importants pour le programme d'aide au développement de l'Autriche. Cependant, l'approche adoptée par l'Autriche pour collaborer avec la société civile dans ses pays partenaires ne semble pas reposer sur une véritable stratégie. Or, une politique ou des objectifs de coopération clairement définis au niveau de la stratégie comme à celui de l'acheminement de l'aide sont nécessaires.

31. L'Autriche adhère aux Principes pour l'engagement dans les États fragiles mais elle n'intègre pas encore systématiquement la question de la fragilité dans la programmation des activités à mener dans ces contextes complexes et changeants. L'étape suivante pourrait consister à réduire la portée des priorités dans les domaines de la construction de la paix et du renforcement de l'État dans un souci de réalisme. La mise en place de partenariats avec des acteurs de la société civile dans les contextes fragiles est une bonne chose étant donné que la plupart des programmes concernant les États fragiles sont acheminés par l'intermédiaire de partenaires et de fonds multidonateurs. L'Autriche apporte aussi une importante contribution aux efforts en faveur de la construction de la paix.

# 5: Mise en œuvre et partenariats de la coopération autrichienne

Indicateur: Le membre conçoit l'exécution de son programme en sorte de favoriser l'acheminement d'une aide de qualité dans les pays partenaires et d'optimiser l'impact de son soutien, comme défini à Busan.

## **Recommandations**

- 5.1. L'Autriche est encouragée à adopter une approche plus globale et systématique de la gestion du risque dans son programme de coopération pour le développement, notamment au niveau des pays partenaires.
- 5.2. Il conviendrait que l'Autriche inverse la tendance à la baisse de la part de son aide non liée, en ayant à l'esprit les engagements pris à Accra et à Busan.
- 5.3. L'Autriche devrait collaborer de manière plus stratégique avec la société civile dans les pays où elle intervient, en se fondant sur des lignes directrices claires.
- 5.4. L'Autriche devrait systématiquement intégrer la question de la fragilité dans la programmation de ses activités dans les États fragiles.

# 6: Résultats et reddition de comptes de la coopération autrichienne

Indicateur: Le membre définit un plan de gestion axée sur les résultats, l'apprentissage institutionnel, la transparence et la reddition de comptes. Error! Unknown document property name.

## Principales conclusions

32. L'Autriche a pris plusieurs mesures importantes en faveur de la gestion axée sur les résultats depuis le dernier examen par les pairs. Citons par exemple l'ajout, en annexe au Programme triennal, d'une matrice de résultats présentant les résultats attendus dans les secteurs et les thèmes retenus pour les régions et pays prioritaires ; l'introduction de méthodes de gestion axée sur les résultats dans les lignes directrices, les demandes et les compte rendus concernant le financement des ONG ; et l'organisation d'ateliers de formation et d'échange d'expériences destinés aux agents dans les services centraux et sur le terrain. La Coopération autrichienne pour le développement commence aussi à utiliser les données des pays et les cadres de suivi nationaux dans plusieurs pays prioritaires et la nouvelle conception des stratégies-pays comporte des indicateurs de produits et de résultats alignés sur les priorités nationales. Ces pratiques devront être systématisées à mesure que l'Autriche élaborera de nouveaux cadres de résultats pour l'ensemble de ses programmes-pays. Pour sa part, le ministère fédéral des Finances demande que des cadres de résultats spécifiques pour chaque projet soient intégrés dans les programmes multi-bilatéraux, et la Banque autrichienne de développement mesure les résultats à partir d'un cadre complet et rigoureux.

33. Bien que ces efforts soient importants, l'Autriche ne s'est toujours pas dotée d'une approche cohérente et systématique des résultats en matière de développement, ni d'un système permettant d'éclairer les décisions concernant les programmes et de répondre aux besoins de reddition de comptes. Reste aussi à élaborer une approche différenciée pour définir et suivre les résultats attendus dans les contextes fragiles et en rendre compte, et à veiller à ce que cette stratégie soutienne l'apprentissage et la reddition de comptes.

34. L'Autriche a marqué des avancées en ce qui concerne l'évaluation. Le système de réponse administrative aux évaluations stratégiques est une initiative bienvenue. La prochaine étape consistera à obtenir des responsables de haut rang qu'ils veillent à ce qu'il soit donné suite aux conclusions de sorte que les évaluations éclairent

efficacement les décisions stratégiques et soient utilisées comme outil de gestion. La mise en place d'un comité d'évaluation placé sous l'autorité d'un organe de contrôle indépendant contribuerait à accroître la volonté, à tous les niveaux, de suivre les recommandations issues des évaluations. L'Autriche intègre des experts nationaux dans les équipes d'évaluation des projets et elle est encouragée à soutenir les efforts pilotés par les pays dans ce domaine.

35. La culture du partage des connaissances et le système de gestion des connaissances sont encore faibles au sein de la Coopération autrichienne pour le développement. La nouvelle stratégie, l'équipe de base spéciale et le plan d'action pour la gestion des connaissances de l'Agence autrichienne de développement sont des éléments importants allant dans le sens d'un système mieux structuré et institutionnalisé. À ce stade cependant, les efforts ont porté essentiellement sur l'élaboration de règles pour la gestion du stock de connaissances et l'intégration d'objectifs de savoir dans le plan d'activité de l'Agence. Comme on a pu l'observer en Moldavie, les ressources pour l'organisation et l'optimisation des informations sur les projets sur le terrain sont insuffisantes et l'échange de données d'expérience est par conséquent limité. L'absence de technologies et de systèmes plus récents pour la gestion de l'information semble constituer un obstacle.

36. L'Autriche a rendu public un échéancier pour l'application de la norme commune et ouverte pour la publication par voie électronique d'informations sur les ressources de la coopération pour le développement. Elle obtient de bons résultats en ce qui concerne l'échange d'informations au niveau de l'organisation mais ne communique pas suffisamment sur les résultats et les risques sur le plan du développement. Améliorer la reddition de comptes au plan interne est également une tâche difficile. Le MAE pourrait souhaiter mener une réflexion stratégique sur les moyens de sensibiliser davantage les parlementaires et veiller à ce qu'ils soient informés des résultats obtenus sur le plan du développement.

37. L'approche de l'Autriche touchant la communication et la sensibilisation aux questions de développement a été renforcée

# 6: Résultats et reddition de comptes de la coopération autrichienne

**Indicateur:** Le membre définit un plan de gestion axée sur les résultats, l'apprentissage institutionnel, la transparence et la reddition de comptes. Error! Unknown document property name.

par la mise en place d'une stratégie et d'enveloppes budgétaires spéciales. L'Autriche travaille avec les acteurs de la société civile pour mieux faire connaître les problèmes de développement. Soutenir les activités de sensibilisation des ONG nationales et coopérer avec la société civile au-delà des acteurs autrichiens traditionnels, pourraient contribuer à élargir le débat public en Autriche sur le développement.

## **Recommandations**

- 6.1.** L'Autriche est encouragée à élaborer une approche cohérente et systématique des résultats sur le plan du développement ainsi qu'un système permettant d'éclairer les décisions concernant les programmes et de répondre aux besoins de reddition de comptes.
- 6.2.** Mettre en place un comité d'évaluation sous l'autorité d'un organe de supervision indépendant contribuerait à renforcer la volonté, à tous les niveaux, de donner suite aux recommandations issues des évaluations.
- 6.3.** L'adoption d'une approche plus stratégique de la communication sur les résultats et les risques en matière de développement, et l'amélioration de la transparence sur la façon dont la coopération autrichienne pour le développement travaille devraient contribuer à promouvoir un environnement plus propice à l'information du grand public.

# 7: Aide humanitaire autrichienne

**Indicateur:** Le membre contribue à limiter au minimum l'impact des chocs et des crises, à sauver des vies, à alléger les souffrances et à préserver la dignité humaine dans les situations de crise et de catastrophe.

## Principales conclusions

38. L'Autriche intervient fortement depuis longtemps dans certains domaines de l'aide humanitaire, notamment la protection des populations civiles et les droits de l'homme. Elle a aussi la volonté de soutenir les capacités d'entraide des populations en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, elle fait appel pour l'essentiel au Dispositif de la Banque mondiale pour la réduction des risques. La coordination civilo-militaire est aussi centrale pour l'Autriche, notamment la formation de ses propres forces de maintien de la paix et celles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en vue d'élargir l'espace humanitaire.

39. Le programme comporte de bonnes pratiques, par exemple, l'Autriche peut assurer des financements pluriannuels à ses ONG partenaires, leur permettant ainsi d'adapter leurs programmes en fonction de l'évolution des situations de redressement, les partenaires indiquent entretenir de bonnes relations avec les agents de l'Autriche chargés de l'aide humanitaire, et les informations sur le programme d'aide humanitaire sont rendues publiques.

40. Cependant, le système humanitaire de l'Autriche est considérablement fragmenté. Il conviendrait que l'Autriche mène une réflexion sur la coordination intergouvernementale afin de pouvoir tirer le plus grand parti possible de ses ressources et connaissances spécialisées en matière d'aide humanitaire et obtenir des résultats plus efficaces dans ce domaine. En outre, l'Autriche ne s'est pas encore dotée de critères clairement définis pour l'affectation des ressources, applicables à l'ensemble de l'administration et fondés sur son avantage comparatif. De ce fait, il est difficile d'obtenir des résultats cohérents et mesurables dans l'ensemble du programme qui est fragmenté, et la prévisibilité pour les partenaires s'en trouve réduite. De plus, les dotations provenant du Fonds de secours en cas de catastrophe à l'étranger sont arrêtées par le Conseil des ministres, ce qui constitue une menace potentielle pour le caractère apolitique de l'aide

humanitaire et les principes sur lesquels elle repose, et c'est par ailleurs un processus lent. En outre, de nombreux dons et opérations bilatérales sont de taille restreinte ; il y aurait intérêt à augmenter ces dons ou à les fusionner pour en accroître l'efficacité.

41. Les fonds destinés aux organisations multilatérales ne sont préaffectés que pour une faible part. C'est une bonne chose. Cependant, les fonds alloués varient considérablement et doivent être renégociés chaque année, ce qui nuit à leur prévisibilité. Cela contribue aussi à imposer un lourd fardeau administratif aux partenaires de l'Autriche. Par ailleurs, la rapidité des versements en cas de crises nouvelles ou qui dégénèrent pose un problème ; dans ces situations, l'Autriche s'appuie sur le déploiement de la protection civile, beaucoup plus rapide que le versement de fonds aux partenaires. Les activités et les résultats des partenaires font l'objet d'un suivi essentiellement par le biais de rapports, de dialogues et de visites sur le terrain, mais c'est une tâche difficile étant donné que l'Autriche fournit des fonds pour un grand nombre de crises différentes.

42. L'évaluation de l'aide humanitaire de l'Autriche effectuée en 2010 a été utile mais la plupart des recommandations n'ont pas été suivies. Selon les hauts responsables, cette situation est due à l'insuffisance et au manque de prévisibilité du budget humanitaire ; cependant, les recommandations sur la stratégie, la réduction de la fragmentation de l'aide et l'amélioration du suivi auraient pu être prises en compte. Assurer le suivi de la performance de l'Autriche en tant que donneur humanitaire est complexe car l'Autriche n'a pas encore arrêté d'indicateurs vérifiables pour le programme mis en œuvre à l'échelle de l'ensemble de l'administration.

43. Enfin, l'Autriche a alloué 3.3 % de son APD totale à son propre programme d'aide humanitaire en 2012, ce qui est inférieur à ce que l'on pourrait attendre d'un membre du CAD. Soixante-six pour cent sont allés aux contributions statutaires aux institutions de l'UE, ce qui n'a laissé à l'Autriche que 18.1 millions USD pour ses propres activités

## 7: Aide humanitaire autrichienne

Indicateur: Le membre contribue à limiter au minimum l'impact des chocs et des crises, à sauver des vies, à alléger les souffrances et à préserver la dignité humaine dans les situations de crise et de catastrophe.

d'aide humanitaire. Ces ressources financières limitées ne permettent pas à l'Autriche de jouer un « rôle particulier ». Elle s'est engagée à consacrer 20 millions EUR par an au Fonds de secours en cas de catastrophe à l'étranger, contre 5 millions actuellement ; cependant, cela n'a pas encore été fait malgré le large soutien de l'ensemble des partis.

### **Recommandations**

**7.1.** L'Autriche devrait mener une réflexion sur ses réalisations dans le domaine humanitaire et aussi définir des objectifs stratégiques ainsi que des critères d'affectation des ressources pour son programme humanitaire, afin d'accroître la prévisibilité, faciliter le suivi des résultats et renforcer son rôle sur la scène internationale.

**7.2.** L'engagement pris d'accroître le budget de l'aide humanitaire devrait être tenu afin que l'Autriche puisse disposer des ressources nécessaires pour réaliser ses ambitions stratégiques.